

413 656 B

DE  
L'INOCULATION PROPHYLACTIQUE  
DE LA  
PLEUROPNEUMONIE ÉPIZOOTIQUE  
DISCOURS

PRONONCÉ

A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE

DANS SA SÉANCE DU 28 AVRIL 1866

PAR

AUG. THIERNESSE,

Chevalier de l'Ordre de Léopold,  
Professeur d'anatomie à l'École de médecine vétérinaire de l'État,  
Membre titulaire de l'Académie royale de médecine de Belgique,  
Membre correspondant de la Société de Biologie de Paris, de la Société  
des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, etc, etc.

---

(Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*,  
deuxième série, tome IX, n° 4.)

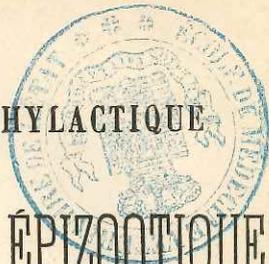
---

BRUXELLES,  
LIBRAIRIE DE HENRI MANCEAUX,  
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE,  
Rue de l'Étuve, 20.

—  
1866

413656 B

DE  
L'INOCULATION PROPHYLACTIQUE  
DE LA  
PLEUROPNEUMONIE ÉPIZOOTIQUE  
DISCOURS



PRONONCÉ  
A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE  
DANS SA SÉANCE DU 28 AVRIL 1866

PAR  
AUG. THIERNESSE,

Chevalier de l'Ordre de Léopold,  
Professeur d'anatomie à l'École de médecine vétérinaire de l'État,  
Membre titulaire de l'Académie royale de médecine de Belgique,  
Membre correspondant de la Société de Biologie de Paris, de la Société  
des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, etc, etc.

---

(Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*,  
deuxième série, tome IX, n° 4.)

---

BRUXELLES,  
LIBRAIRIE DE HENRI MANCEAUX,  
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE,  
Rue de l'Étuve, 20.

1866



DE L'INOCULATION PROPHYLACTIQUE

DE LA

PLEUROPNEUMONIE ÉPIZOOTIQUE



Messieurs,

Dans le long discours qu'il vous a lu à l'une de vos précédentes séances, M. Boëns montre des prétentions qui ont dû d'autant plus étonner qu'elles manquent de toute base scientifique. En prenant connaissance de ce travail, vous aurez pu, en effet, vous convaincre qu'il ne consiste guère qu'en un assemblage de phrases, habilement agencées, il est vrai, mais sans valeur dans la question de faits dont il s'agit, et que cet honorable correspondant semble avoir eu en vue d'embrouiller plutôt que de concourir à son élucidation. C'est ce qui ressortira des détails que je vais avoir l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention.

M. Boëns débute en déclarant *qu'il se place parmi les adversaires les plus décidés de l'inoculation prophylactique du bétail*, et qu'en cela il cède à un sentiment impérieux : « la passion

de la science, la passion de la vérité. » Il annonce ensuite qu'il va examiner *la grande et intéressante question de l'inoculation au point de vue historique, au point de vue doctrinal et au point de vue pratique* ; puis il pose un grand nombre de conclusions, comme autant d'aphorismes qui lui paraissent devoir être acceptés, parce qu'ils résultent, non de l'expérience ni de l'observation, mais du travail de son imagination excitée par « *la passion de la science et de la vérité,* » dont il se dit animé, et que, s'il n'avait eu soin de nous en prévenir, nous serions tentés de considérer comme une passion inspirée par un sentiment tout autre. Mais, comme en toutes choses l'apparence est souvent trompeuse, j'accepte, pour ma part, la déclaration de M. Boëns, avec cette restriction pourtant que, comme je crois pouvoir le démontrer, *sa noble passion de la vérité* ne l'a pas empêché de s'égarer dans un coin du champ scientifique par lui très-peu connu, et dans lequel il me paraît s'être légèrement aventuré.

Et tout d'abord, avant de passer à l'examen des aphorismes de ce grand maître, — qui naguère a fait de l'enseignement médical de nos universités une appréciation dont vous avez, sans doute, conservé le souvenir, — je crois devoir lui demander quels sont ces nombreux adversaires de l'inoculation parmi lesquels il dit se placer et auxquels il fait plusieurs fois allusion dans le cours de son travail ? Il ne pourra pas en citer, je pense, qui, après avoir fait de la pleuropneumonie exsudative une étude approfondie d'après nature, et non d'après des vues *a priori* ou des considérations spéculatives imaginées dans le cabinet, se sont ensuite occupés d'une manière expérimentale de l'inoculation prophylactique de cette maladie.

J'ajouterai que si, en élaborant son œuvre, sans s'enquérir

par lui-même des faits qu'il avait résolu de combattre, M. Boëns s'était au moins donné la peine de compulsur les nombreux rapports et mémoires qui ont été publiés depuis 1852 sur cette question par les savants les plus compétents de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, etc., il se serait peut-être arrêté devant leur jugement, étayé sur des faits incontestables.

Mais ces adversaires de l'inoculation préventive de la pleuropneumonie, auxquels M. Boëns fait allusion pour avoir l'air de se trouver, sous ce rapport, en bonne et nombreuse compagnie, ils existent partout, suivant lui, et même dans cette enceinte. Or, nos discussions antérieures de 1854 et de 1855, qu'il a invoquées à ce sujet, n'ont révélé d'autre adversaire de la méthode prophylactique de M. le docteur Willems que feu notre savant collègue Verheyen qui, dans cette occurrence, s'est prononcé prématurément d'après ses vues *a priori* et non d'après les faits. Nous voyons bien encore quelques membres de cette assemblée qui, n'ayant pas été dans le cas d'étudier par eux-mêmes la question de faits qu'il s'agissait de résoudre, hésitaient et hésitent peut-être encore d'accepter comme décisif le résultat des observations et des expériences qui sont parvenues à leur connaissance, ou qui sont même portés à douter de l'efficacité du moyen préservatif; mais il n'y en a pas qui s'en soient déclarés les adversaires.

Parmi ces honorables collègues, qui se tenaient alors et qui se tiennent encore sur la réserve, se trouvent MM. Vleminckx et Marinus. Cela résulte du rapport que celui-ci vous a lu dans une précédente séance sur une note émanée de M. le médecin vétérinaire Maris, signalant à charge de l'inoculation des faits controuvés, ainsi que M. Willems vous en a donné immédiatement la preuve.

A cet égard, je n'ai pas compris que, se basant exclusivement sur des assertions contestées de M. Maris, ne tenant aucun compte des faits qui ont été produits et publiés depuis 1852 dans tous les pays, ne s'arrêtant même pas à ceux si précis et si concluants de MM. Mathieu et Auzias-Turenne, que j'avais fait connaître à la précédente séance, M. Marinus soit venu vous dire que la question en est restée au point où elle se trouvait il y a dix ans, et que les conclusions, — non pas contraires à l'inoculation, mais dubitatives, — posées à cette époque par une autre Commission dont il était encore l'organe, sont les seules que l'on puisse adopter aujourd'hui !

Oui, c'est pour moi une chose inconcevable. Comment ! la question n'a pas fait un pas depuis 1855 ! M. Marinus a donc considéré comme de nulle valeur les nombreux faits qui ont été observés depuis cette époque dans tous les pays, et qui pourtant déposent clairement en faveur du système Willems ? C'était son droit ; mais il lui incombait, au moins, le devoir de chercher à le démontrer. Pour faire l'appréciation du travail qui lui était soumis, cet honorable commissaire ne pouvait pas se baser uniquement sur les assertions de son auteur ; il devait, avant de proposer des conclusions au vote de l'Académie, discuter tous les faits qui sont actuellement du domaine public, et notamment ceux tout récents de MM. Auzias-Turenne et Mathieu.

Mais il paraît que, en ce qui concerne l'inoculation prophylactique de la pleuropneumonie, cet honorable collègue croit pouvoir se dispenser d'un examen, même superficiel, des faits qui se rattachent à la question ; car, ayant été chargé, depuis lors, de vous rendre compte d'une note présentée par M. le professeur Gérard, de l'École vétérinaire de Cureghem, pour soutenir la thèse de MM. Boëns et Maris, il s'est borné

à vous faire l'analyse ou plutôt la reproduction textuelle de la plus grande partie de ce travail, dont il avait cependant à déterminer la valeur.

En présence de cette lacune dans le rapport de la Commission, je pourrais également passer la note de M. Gérard sous silence, et avec d'autant plus de raison qu'elle a été faite, moins pour l'Académie à laquelle on l'a adressée, que pour le public, auquel elle était déjà distribuée sous forme de brochure lorsque M. Marinus est venu vous en entretenir; mais je ne puis négliger de vous dire que ce travail, que son auteur s'est tant empressé de livrer à l'impression, n'est guère que la réédition de celui qu'il vous a distribué le même jour, et qui, comme vous l'aurez remarqué, a été publié, il y a trois ans, pour être mis aux mains des membres du Sénat et de la Chambre des représentants, lesquels n'avaient cependant pas à résoudre la question de l'inoculation prophylactique de la pleuropneumonie. Or, cette dernière note a été reproduite par le *Journal des vétérinaires du midi*, publié à Toulouse, et a reçu ensuite, dans le *Journal de médecine vétérinaire de Lyon*, l'honneur d'une réfutation en règle, qui est restée jusqu'à présent sans réplique. C'était cependant, pour M. Gérard, une occasion très-favorable pour soutenir et développer ses idées anti-inoculatoires avec tous les détails qu'elles pouvaient comporter.

Cette réfutation étant applicable au travail dont M. Marinus aurait dû vous faire l'appréciation, vous me permettrez d'en lire un extrait.

Après des considérations relatives à l'argumentation de M. Gérard sur le virus pneumonique, dont cet honorable collègue conteste l'existence, et sur l'assimilation de ce liquide aux matières septiques, ainsi qu'aux effets de son inoculation

à des bêtes saines, M. Saint Cyr, l'auteur de cet article, s'exprime dans les termes suivants :

« Il nous semble, dit-il, que M. Willems pourrait se borner à répondre :

« Vous voulez à toute force que l'opération dont j'ai essayé de doter la pratique soit une opération empirique; qu'elle ne soit pas faite selon les règles de la science officielle; qu'elle ne constitue pas une inoculation vraie? Si c'est être empirique que de dire : « La péripneumonie des bêtes bovines est une affection contagieuse et spécifique; comme la plupart des maladies de cette sorte, elle n'attaque, en général, qu'une fois le même animal; le germe de ces maladies, quand on peut l'inoculer artificiellement, produit, en général, une affection moins meurtrière que celle contractée naturellement; peut-être en est-il de même pour la péripneumonie; » si raisonner ainsi et expérimenter d'après cette donnée, c'est agir empiriquement, soit; je vous l'accorde, j'ai agi empiriquement. Mais, accordez-moi que, si j'ai trouvé, en agissant de la sorte, un moyen qui, de votre propre aveu, donne aux bêtes inoculées « une force de résistance au mal qu'elles n'avaient pas auparavant. » j'ai été utile, plus utile que vous, en vous évertuant à démontrer que l'inoculation n'a pas été faite selon les règles de la science.

« Mais M. Willems, dans une brochure écrite en réponse au mémoire que nous analysons, tient à aller plus loin, et à prouver que son opération n'est pas autant en dehors des lois scientifiques qu'on veut bien le faire croire; que la sérosité péripneumonique, si elle n'a pas *tous* les attributs qu'on a l'habitude de trouver dans les véritables virus, en a au moins les principaux caractères; qu'elle est bien véritablement *spécifique*, et que les effets qu'elle produit sont eux-mêmes des effets *spécifiques*, et nous croyons que sur ce terrain M. Willems a complètement raison. C'est une erreur, en effet, une erreur capitale, de ne voir dans l'inoculation, telle que la pratique M. Willems, qu'une *piqûre anatomique*, et quand M. Gérard avance qu'il se fait fort de produire les mêmes effets « avec n'importe quelle substance animale qu'il récoltera sur le cadavre des individus qui n'auront jamais eu la moindre atteinte d'une pneumonie sporadique ou épizootique, » M. Willems peut, croyons-nous, accepter

hardiment le défi : les expériences de M. Molina, de Pavie, et celles de la Commission française de la péri-pneumonie lui garantissent suffisamment le résultat de celles du même genre qui pourraient encore être faites.

« Reste la question de savoir si une vertu préservative quelconque est attachée à l'inoculation et aux effets qui en dépendent. Or, c'est là un fait qu'il n'est plus possible de contester sérieusement aujourd'hui; un fait attesté par des milliers d'expériences recueillies en France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Italie, et parmi lesquelles il faut citer en première ligne celles de la *Commission française*, parce qu'elles portent le cachet de l'exactitude scientifique la plus rigoureuse; un fait, enfin, que les adversaires les plus décidés de la méthode sont eux-mêmes obligés d'admettre, puisqu'ils avouent que cette opération « confère aux animaux une force de résistance au mal qu'ils n'avaient pas auparavant. »

Il est vrai qu'ils ajoutent « que cette immunité n'est que passagère, qu'elle peut être obtenue par d'autres moyens qui ne seraient pas inférieurs à l'inoculation; » qu'on peut trouver notamment « dans l'application de divers *sétons animés* des modificateurs de l'économie tout aussi puissants et bien moins dangereux. »

« En vérité, nous sommes bien tentés de leur dire :

« Vous le croyez sérieusement? Eh bien, à l'œuvre, attaquez la pratique de M. Willems par le côté par où elle peut l'être avec le plus de succès, si elle est attaquable; montrez par des faits précis, nombreux, irrécusables, par des expériences rigoureuses, telles, par exemple, que celles qu'on peut voir dans le rapport de la Commission française de la Péri-pneumonie, p. 60 à 72, de son rapport officiel, montrez « qu'un séton animé investit l'organisme de la plupart des animaux auxquels on l'applique d'une immunité qui les protège contre la contagion de la péri-pneumonie pendant six mois. » Faites cela, et, du même coup, vous aurez ruiné une découverte qui paraît vous importuner beaucoup, et rendu un grand, un signalé service à la science, à la pratique, à l'agriculture. Car l'inoculation Willems n'est pas toujours innocente, nous le savons bien; elle a ses désagréments, ses inconvénients, ses dangers même, que nous ne voulons ni dissimuler ni amoindrir, et nous accepterions avec empressement toute méthode qui aurait les mêmes avantages sans avoir les mêmes inconvénients.

« Pourquoi donc ne nous l'offrez-vous pas, cette méthode, environnée au moins d'un commencement de preuves qui la recommandent à notre confiance? Ah! c'est que vous-mêmes n'avez pas grande foi en son efficacité; ou plutôt c'est que vous savez bien vous-mêmes le cas qu'il faut faire de ces divers sétons animés, dans lesquels, dites-vous, nous trouverions des modificateurs de l'économie tout aussi puissants et moins dangereux que l'inoculation. Hélas! c'est un des vôtres, c'est M. Gérard lui-même, qui nous l'apprend et qui nous dit :

« Hâtons-nous d'ajouter que tous ces moyens ne peuvent pas remplir le but final, et que, pour nous, il n'y a que la *MASSUE*, *l'impitoyable* *MASSUE*, employée à temps et sur une *VASTE ÉCHELLE*, qui constitue le *seul et véritable moyen prophylactique!*... »

« Quoi! c'est là votre dernier mot? la *massue* du boucher ou de l'équarisseur!... Et c'est quand vous ne craignez pas de faire un pareil aveu que vous repoussez un moyen, — qui peut avoir, qui a des dangers, — mais qui se présente à nous environné d'une masse imposante de faits favorables, dont un bon nombre portent le caractère de l'expérimentation scientifique la plus rigoureuse; c'est alors que vous refusez à l'inoculation toute valeur pratique, parce que, dites-vous, « lui en accorder une serait contraire aux règles de la science!... » Et vous ne craignez pas que quelque critique ne répète en souriant ce mot si connu de Molière : « Et pour tout l'or du monde, ils ne voudraient pas avoir guéri une per-  
sonne avec d'autres remèdes que ceux que la faculté permet (1)!... »

Il est vrai que, dans la note analysée par M. Marinus, il se trouve, outre les assertions de la précédente, réfutées par M. Saint-Cyr, l'opinion qui avait été énoncée contre l'inoculation par M. le docteur Maurice Reviglio et par la Commission du Nord de la France; mais votre honorable rapporteur, comme M. Gérard, s'est soigneusement abstenu de vous dire qu'il y a été répondu victorieusement au moyen de faits nombreux et précis, rapportés : les uns, par M. Delprato, docteur en médecine, médecin-vétérinaire, directeur-professeur

(1) *Journal de médecine vétérinaire de Lyon*, année 1865, p. 581-584.

de l'Institut royal vétérinaire et membre de l'Académie de Ravigo, et les autres, par un vétérinaire du Nord et par le *Comice agricole de Lille*.

Le travail de M. Delprato, dont M. Willems vous a donné, dans la séance du 30 décembre dernier (p. 943 du *Bulletin*), le résultat que lui avait fourni notre honorable collègue M. Janssens, a été fait en suite du deuxième rapport de M. Reviglio sur l'inoculation comme moyen prophylactique de la pleuropneumonie épizootique. Je ne m'y arrêterai pas davantage : vous pourrez le lire, et vous verrez que ce travail est une réfutation complète des idées théoriques de M. le docteur Reviglio, rappelées par M. Gérard.

Quant aux communications émanées du Nord de la France, auxquelles j'ai fait allusion, et qu'on a eu soin de passer sous silence, elles ont été adressées au Ministre de l'agriculture, du commerce, etc., qui, vu leur importance, les a soumises à la Société impériale de médecine vétérinaire de Paris, où elles devinrent l'objet d'un rapport et d'une discussion remarquables en 1861-1862 (1), dont il est résulté que, comme je l'expliquerai tantôt, la pleuropneumonie épizootique produit réellement un virus, et que l'inoculation de ce produit pathologique assure aux animaux qui l'ont subie l'immunité contre cette maladie contagieuse.

En présence de ces derniers travaux auxquels il n'a été fait, je pense, aucune réponse, ni par M. Reviglio, ni par aucun des membres de l'ancienne Commission du Nord de la France, ni enfin par personne ; que signifient donc les déclamations de M. Gérard contre une pratique qu'il n'a pas eu l'occasion de soumettre à une expérimentation complète ? Rien, absolument rien ; car les expériences qu'il dit avoir faites avec

(1) *Recueil de médecine vétérinaire*, volumes des années 1861 et 1862.

le docteur Lejeune, de Verviers, et dont il conclut que l'inoculation d'après le système Willems n'est qu'une piqûre anatomique; ces expériences sont sans valeur aucune. Il s'agit, en effet, d'inoculations faites, dit-il, « avec la matière séro-sanguinolente exprimée d'une partie musculaire d'un cheval mort (de quelle maladie?) depuis deux jours, et du liquide extrait du foie d'un cheval mort également depuis deux jours, et chaque fois, ajoute-t-il, sans avoir rien de particulier ou de spécial, j'ai obtenu des effets pathologiques locaux et généraux dont la gravité ou l'importance était en raison directe du degré d'altération ou de septicité qu'avait acquis la substance animale avec laquelle j'avais procédé. »

Mais quels sont ces effets pathologiques auxquels il est fait ici allusion? On ne le dit pas, et pour cause: c'est qu'ils ont dû être nuls; les matières inoculées, provenant d'un muscle ou du foie d'un cheval mort depuis deux jours, d'une maladie ordinaire apparemment, ne pouvaient être en putréfaction ni revêtir, par conséquent, les caractères d'une matière septique.

Ces quelques détails me paraissent pouvoir suffire, Messieurs, pour vous faire apprécier l'œuvre de M. Gérard; j'en reviens à celle de M. Boëns.

Chose étrange, Messieurs, et qui, sans doute, vous aura frappé comme moi; quoiqu'il considère « les procédés inoculatoires comme devant figurer dans les fastes de l'histoire parmi les nombreuses utopies qui ont plus ou moins longtemps mystifié l'esprit humain, » cet honorable correspondant fait d'abord des efforts extraordinaires pour établir que M. Willems n'en est pas l'inventeur; que « c'est à M. Desaiwe, et à lui seul, que revient l'HONNEUR, dit-il, d'avoir introduit et appliqué le premier cette pratique (l'inoculation) dans notre pays. »

On voit que M. Boëns s'est passionné au point de vouloir tout enlever à M. Willems, même une idée qui lui semble devoir être réléguée « parmi les utopies qui ont mystifié l'esprit humain. »

Ce fait me paraît digne de l'attention de l'Académie, qui doit déjà y trouver la mesure de la confiance qu'elle peut avoir dans *la passion* de cet honorable correspondant *pour la science et la vérité*.

Je ne m'arrêterai pas davantage à cette question de priorité ; elle est, du reste, depuis longtemps tranchée en faveur de notre savant correspondant de Hasselt, qui se chargera, sans doute, de répondre aux nouvelles observations qui ont été produites à ce sujet par M. Gérard. Je ferai seulement remarquer que M. Boëns n'est pas parvenu à dissimuler entièrement que, nonobstant son opposition, il accorde en réalité une grande importance à la découverte de M. Willems.

Cependant, avant de passer à un autre point, je crois devoir faire encore cette observation que, en abordant la discussion de cette question de priorité (p. 830 du *Bulletin*), M. Boëns émet, relativement à la pleuropneumonie épizootique, une première et bien grave erreur, montrant combien peu il connaît cette maladie, qu'il confond, en effet, avec le typhus contagieux du bétail. Voici comment il s'est exprimé : « Il est pour moi incontestable, dit-il, que si l'idée première de pratiquer l'inoculation dans le but de préserver le bétail de la pleuropneumonie épizootique ou du typhus contagieux date du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, et est due à des médecins hollandais, il n'en est pas moins vrai que cette idée était depuis longtemps abandonnée, quand M. Desaiive, le premier dans ce siècle et surtout le premier en Belgique, s'imagina de la ressusciter et de la mettre de nouveau à l'essai. »

Or, la pleuropneumonie épizootique, qui n'est guère connue dans notre pays que depuis 1827, a été très-peu observée dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, et jamais personne n'a songé, à cette époque, à lui appliquer l'inoculation. C'est au typhus contagieux que cette opération a alors été opposée.

Cette erreur prouve combien peu M. Boëns est au courant des questions qu'il a la prétention de trancher, et montre déjà la valeur de ses autres assertions que nous allons maintenant examiner rapidement.

Nous nous arrêterons d'abord aux aphorismes de notre correspondant de Charleroi.

« Je soutiens, dit-il, que la pleuropneumonie exsudative n'est pas une maladie virulente transmissible directement de bête à bête par l'inoculation de ses produits morbides, mais une affection miasmatische, contagieuse, analogue, quant à sa nature, aux fièvres typhoïdes, tantôt graves, tantôt bénignes qui règnent chez l'homme. »

Que la pleuropneumonie bovine ait de l'analogie avec la fièvre typhoïde plus ou moins intense de l'homme, c'est depuis longtemps pour moi une chose très-probable; mais s'en suit-il qu'elle ne soit pas virulente, ni par conséquent inoculable? D'ailleurs, est-il bien avéré que la fièvre typhoïde ne produit pas de virus? Quelles sont donc les expériences qui en ont fourni la preuve? Je pense qu'il n'en existe pas qui aient cette signification, et j'ai des raisons de croire au contraire, avec M. le docteur Bourguignon, qui a adressé un mémoire sur cette question à l'Académie des Sciences de Paris, dans sa séance du 8 octobre 1855, que, si l'on pouvait recueillir les produits morbides de la muqueuse intestinale, dans cette maladie, et en inoculer à l'homme sain, l'on ferait naître chez lui, par ce moyen, la même affection. C'est

au moins ce que quelques expériences sur des chiens avec les produits intestinaux de l'homme mort de fièvre typhoïde, tendent à me faire supposer. Quoiqu'il en soit, en ce qui concerne la pleuropneumonie exsudative, la question de la virulence de ses produits est chose reconnue et admise sans restriction par tous les hommes les plus compétents, notamment, d'une part, par les savants professeurs vétérinaires de l'Allemagne qui, dans le Congrès international vétérinaire, tenu à Hambourg en 1863, l'ont proclamé avec tous les autres membres de cette imposante assemblée, en décidant qu'il y avait lieu de recommander l'application de l'inoculation prophylactique de la pleuropneumonie, et, d'autre part, par les directeurs et professeurs des trois écoles vétérinaires de France, notamment parmi ceux-ci, par trois membres honoraires de cette Académie : MM. H. Bouley, Delafond et surtout Renault, qui a consacré une grande partie de sa brillante carrière scientifique à l'étude expérimentale des virus.

Or, lisez à ce sujet la longue et remarquable discussion à laquelle ces éminents confrères ont pris part en 1861 et en 1862, au sein de la Société impériale de médecine vétérinaire de Paris, et vous verrez que la qualité virulente de l'exsudat interlobulaire des poumons est reconnue par eux, comme par tous les autres membres de ce corps savant, et que l'illustre Renault, enlevé depuis par une maladie cruelle à la science qu'il cultivait avec tant d'ardeur et de succès, a même été conduit par ses recherches, à admettre que plusieurs autres liquides de l'économie et même le sang sont aussi, quoiqu'à un degré moindre, doué de cette propriété. Et c'est ce que vient de constater également, quant au sang des bêtes pleuropneumoniques, la commission officielle de Prusse, des expériences de laquelle M. Willems vous a communiqué un

aperçu, à la séance du 30 décembre dernier. Elle a obtenu, en effet, de l'inoculation du sérum sanguin des bêtes atteintes de cette maladie, les mêmes résultats favorables que de l'inoculation du plasma exsudé.

Cependant M. Boëns semble être dans le vrai quand il dit, avec MM. Gérard et Maris, « qu'on ne peut pas inoculer la pleuropneumonie épizootique au moyen de ses produits pathologiques ; » car on ne voit pas se former les lésions pulmonaires caractéristiques de cette affection chez les animaux auxquels on en a inoculé l'exsudat. Ce produit ne serait donc pas virulent.

Telle est apparemment la manière de voir de notre honorable contradicteur de Charleroi et de quelques autres personnes qui n'ont pas mieux étudié que lui la maladie dont il est question.

Il ne faut pas perdre de vue, Messieurs, qu'il s'agit ici, non d'une pleuropneumonie ordinaire et *primitive*, telle que celle dont tous les animaux, comme l'homme, peuvent être atteints, mais bien d'une maladie générale épizootique et éminemment contagieuse, une espèce de fièvre, ayant quelque rapport avec la fièvre typhoïde, et qui ne débute jamais par les poumons, mais qui, par suite des efforts de la nature pour l'élimination de l'agent morbide, se traduit bientôt par une exsudation plastique de plus en plus abondante dans le tissu conjonctif d'une ou de plusieurs parties du corps, notamment de la région sous-glossienne, mais le plus souvent dans ce tissu très-lâche et disposé, chez le bœuf, en couches épaisses entre les lobules pulmonaires, ainsi que, par suite, dans les plèvres, membranes qui ont des connexions fort intimes avec ce tissu au niveau des espaces interlobulaires.

Et remarquez, Messieurs, que ce lieu d'élection de l'exsudat ne résulte pas d'une inflammation, soit de la plèvre, soit du tissu pulmonaire; c'est que, en effet, dans la maladie parvenue même à un degré avancé, on observe encore un grand nombre de lobules pulmonaires complètement sains au milieu d'une infiltration plus ou moins considérable du tissu cellulaire dont ils sont entourés; ce n'est que plus tard que s'établit consécutivement, d'abord la congestion, puis l'inflammation du tissu pulmonaire.

On voit donc, d'après cette courte explication du fait essentiel dans la maladie en question, que, après une période d'infection générale plus ou moins longue et latente, elle se manifeste par un exsudat plastique, dont le lieu d'élection ordinaire, mais non exclusif, est le tissu conjonctif interstitiel des poumons. Or, dans l'inoculation d'après le système Willems, on comprend que cette lésion ne se produise point dans ces organes, mais plutôt dans le tissu conjonctif au lieu d'insertion de la matière virulente, comme on l'observe généralement aussi dans la vaccination, opération à la suite de laquelle les pustules ne se forment le plus souvent qu'au siège des piqûres; et cette exsudation provoquée par l'inoculation du virus pneumonique est de même nature que celle des poumons, c'est-à-dire d'aspect séreux ou plasmalique, et constitue un véritable virus secondaire plus efficace même, semble-t-il, que le virus primitif.

C'est, en ce qui concerne l'identité du processus morbide dans les deux cas, ce qui a été constaté par différents observateurs, comme par nous, et tout récemment encore par un savant professeur de l'École vétérinaire de Dresde, M. le docteur Leysering, dont les recherches nécropsiques figurent dans un rapport que son collègue, M. le docteur

Haubner, vient de publier sur l'état de la médecine vétérinaire dans le royaume de Saxe.

J'ajouterai que, lorsque l'inoculation a été pratiquée avec une matière non altérée, on n'observe jamais à sa suite la moindre suppuration. Ce n'est que quand cette matière s'est décomposée par un trop long séjour au contact de l'air pendant les grandes chaleurs de l'été, qu'elle détermine des engorgements inflammatoires et même gangréneux, comme dans la piqûre anatomique.

Telle est, Messieurs, la valeur des deux premiers aphorismes de M. Boëns. Dans le troisième, il dit « que, ni quant à ses symptômes, ni quant à sa marche, il n'y a aucune espèce de rapport entre cette maladie (la péripneumonie) et les affections virulentes connues jusqu'à ce jour, telles que la pustule maligne, le charbon, le farcin, la morve, etc. » Or, ce n'est là qu'une affirmation que rien ne justifie, et qui, par conséquent, est inadmissible. L'analogie, que M. Boëns conteste d'après des vues imaginaires, est, au contraire, une chose évidente pour quiconque a fait une étude comparative des maladies dont il s'agit. En effet, ces différentes affections sont des maladies générales donnant toutes lieu, après une durée d'existence variable, à des lésions locales plus ou moins étendues et développées, savoir : l'exsudation interlobulaire des poumons dans l'épizootie bovine; des engorgements bien connus dans les affections charbonneuses, ainsi que dans le farcin et la morve, outre des tubercules assez fréquents dans ces deux dernières maladies; une éruption pustuleuse d'une étendue variable dans la variole, — lésions qui, dans ces dernières affections, peuvent varier de siège, d'étendue et de gravité, suivant les individus, qu'elles se soient développées spontanément ou consécuti-

vement à l'inoculation, — et, d'un autre côté, toutes ces maladies se transmettent également par un *contagium* volatile. C'est une chose que M. Boëns ne pourra contester, car il n'ignore pas que c'est de cette manière que s'exerce, par exemple, la contagion de la variole, et, après avoir fait une petite enquête dans le domaine de la pathologie comparée, il reconnaîtra que c'est encore le plus souvent par des émanations que la morve du cheval se propage aux individus de son espèce, avec lesquels il cohabite, et même à l'homme.

Dans son quatrième aphorisme, M. Boëns établit que l'inoculation, préconisée par M. le docteur Willems, « n'est rien qu'une piqûre anatomique avec introduction sous la peau, tantôt d'une matière septique extraite des poumons d'un animal atteint de la pleuropneumonie, tantôt de l'exsudat de l'engorgement caudal provoqué par une première inoculation. » Cette assertion indiquant que notre contradicteur n'a probablement jamais vu ni employé l'exsudat dont il parle, je répondrai seulement que s'il voulait, à cet égard, chercher l'occasion de faire quelques observations, il se convaincrail que, hormis le cas où cette matière est putréfiée, il ne se produit jamais des effets analogues à ceux bien connus de la piqûre anatomique ou de la septicémie.

Si, comme j'aime à le croire, il n'a en vue, dans cette occurrence, que l'intérêt de la science et de la vérité, M. Boëns comprendra qu'il ne convient pas de baser son jugement uniquement sur des vues *a priori*, mais bien sur des faits constatés régulièrement chez les animaux malades, en ce qui concerne l'exsudat, et chez les inoculés pour ce qui a rapport aux effets dus à l'insertion de ce produit non décomposé. Or, s'il s'était donné la peine de faire par lui-même quelques observations, je suis persuadé qu'il serait arrivé à

des conclusions tout autres que celles que nous combattons. J'en trouve la preuve dans l'aphorisme suivant, le cinquième, énonçant « que les effets de cette opération (l'inoculation), ainsi que les accidents qui en résultent fréquemment, sont généralement en rapport direct avec le degré de décomposition ou de putrescence de la matière inoculée. » Ceci est évident, quand il s'agit d'une matière putréfiée, comme l'est parfois celle que des personnes imprudentes inoculent quelques jours après qu'elle a été recueillie et laissée au contact de l'air à une température plus ou moins élevée, ou celle exprimée immédiatement d'un poumon frappé de gangrène, lésion que l'on observe quelquefois, mais rarement, quand la maladie est à son *summum* d'intensité; mais ce ne sont pas là les effets de l'inoculation du plasma déposé dans les épaisses couches du tissu conjonctif interlobulaire des poumons. Non, dans cette dernière opération, il ne se manifeste presque jamais d'engorgement considérable, mais une petite tuméfaction ayant parfois l'aspect d'un bouton pustuleux, et due surtout à l'exsudation plasmatique du tissu conjonctif, comme dans la maladie naturelle, dont l'artificiellement provoquée diffère seulement en ce qu'elle est moins étendue et plus bénigne, en raison de son siège loin de tout organe comptant parmi les plus essentiels à la vie. Oui, Messieurs, quiconque a fait des expériences s'est convaincu que si, dans un cas, on introduit une matière septique dans l'organisme, il n'en est certainement pas ainsi dans l'autre cas, c'est-à-dire, dans l'inoculation de l'exsudat fraîchement récolté, lorsqu'on la pratique avec les simples précautions recommandées par M. Willems.

Tels sont, Messieurs, les aphorismes formulés par M. Boëns sur la question envisagée au point de vue scienti-

fique. Jugez maintenant s'ils sont admissibles. Les quelques détails que je viens de vous présenter me paraissent pouvoir suffire pour vous convaincre qu'ils manquent de fondement. Mais j'aurais même pu me dispenser d'en faire la réfutation, notre collègue s'étant borné à les énoncer. Oui, pour la justification de ses vagues aphorismes, il s'en rapporte entièrement, dit-il, à tout ce qui a été si bien dit dans cette enceinte en 1854 et en 1855 par plusieurs membres de la Compagnie. Mais, sauf notre regretté collègue Verheyen, qui déjà antérieurement s'était hâté de se prononcer d'après ses idées *a priori*, aucun des collègues aux discours desquels M. Boëns fait allusion n'a posé des conclusions contraires à l'inoculation. Tous ont, comme moi, réservé leur jugement jusqu'à ce que des faits concluants leur permettent de se prononcer. Que signifie dès lors cette assertion de notre contradicteur : « Si quelques-uns de ces orateurs ont pu changer de camp, en passant du rôle d'adversaire à celui de défenseur de la pratique de M. Desaiève, il n'y a que les hommes qui aient changé ; les idées et les maximes acquises à la science, avec leur concours sont restées immuables. » Ce n'est qu'une vaine déclamation, d'autant plus déplacée qu'elle tend à induire en erreur les personnes qui ne se donnent pas la peine de vérifier les assertions de M. Boëns, et qui, d'après l'assurance avec laquelle il les énonce, sont disposées à les accepter comme fondées.

Non, Messieurs, nous ne sommes pas passé du rôle d'adversaire à celui de partisan de l'inoculation ; mais, considérant les faits qui, depuis cette époque, se sont produits de toutes parts en faveur de cette pratique, nous nous sommes rendus à l'évidence, et nous avons été heureux de pouvoir enfin, après une trop longue hésitation peut-être, proclamer

l'efficacité de l'inoculation prophylactique de la pleuropneumonie, avec les savants de tous les pays qui, comme nous, ont fait des expériences.

C'est donc également à tort que M. Boëns répète ici (p. 838 du *Bulletin*) que tant de savants médecins et vétérinaires de la Belgique et de l'étranger ont renversé la doctrine de la pneumonisation par l'inoculation, car c'est précisément le contraire qui existe. Oui, partout où on a expérimenté : en France, en Italie, en Hollande, en Allemagne, etc., il a été reconnu que l'inoculation d'après le système Willems détermine une maladie générale exsudative, de même nature que celle qui a produit le virus. C'est ce qui a encore été récemment constaté : en France, par les expériences de MM. Mathieu et Auzias-Turenne, que je vous ai communiquées dans la séance d'octobre dernier, et en Prusse, comme M. Willems vous l'a démontré dans la séance du 30 décembre, en vous donnant un résumé du dernier rapport de la Commission officielle de ce pays. Partout les expériences ont démontré la nature virulente de l'exsudat de la pleuropneumonie épizootique, ainsi que de celui résultant de l'inoculation de cette matière à des bêtes saines.

Abordant le côté pratique de la question, M. Boëns admet d'abord que, « dans certains cas et dans certaines conditions climatiques, » qu'il n'indique pas, « l'inoculation peut produire chez les bêtes bovines pendant un temps qui n'est pas encore déterminé, mais qui n'est pas ordinairement bien long, dit-il, une aptitude plus ou moins forte à éviter les atteintes de la pleuropneumonie épizootique, comme certaines blessures graves, telles qu'un coup de corne (!), et qu'on obtiendrait plus sûrement, pense-t-il, par l'application des sétons, par un traitement général spoliateur et dépuratif

ou par l'observation sagement entendue des règles de l'hygiène animale. » Il ajoute que ces dernières méthodes de préservation doivent être préférées à l'inoculation, à cause des accidents plus ou moins graves qui résultent fréquemment, suivant lui, de cette introduction au fanon ou à la queue de *matières septiques* extraites du cadavre des animaux atteints de pleuropneumonie ou de l'engorgement caudal de ceux qui ont été ainsi inoculés. Puis, confondant de nouveau cette maladie épizootique avec la peste bovine, il déclare que « toutes les expériences tentées pour apprécier la valeur de l'inoculation du bétail *dans le siècle dernier*, après avoir paru produire quelques résultats favorables à cette pratique ont été abandonnées, et qu'il en sera probablement de même de celles qui ont été entreprises depuis ou qu'on voudrait encore entreprendre par la suite. »

M. Boëns reconnaît donc une vertu prophylactique à l'inoculation d'après le système Willems; mais il prétend que l'immunité qu'elle donne au bétail n'a ni plus d'efficacité, ni plus de durée que celle résultant *d'un coup de corne*, de l'application d'un séton, etc. Et quelles sont les expériences qui lui permettent de faire cette assimilation? Aucune. Avant d'établir la chose comme fondée, il eût cependant fallu faire des expériences pour s'en assurer; mais M. Boëns n'en avait pas besoin: ses idées préconçues lui suffisaient pour formuler cette conclusion.

Cependant, chose étrange, il reproche à la Commission de n'avoir pas entrepris ces expériences, qu'il n'a pas cru devoir tenter, et dont il se borne à prévoir les résultats. Oui, elle devait, suivant lui, les instituer, afin de déterminer la valeur relative des différentes méthodes de prophylaxie qu'il indique.

Or, la Commission n'avait pas à rechercher la prétendue action préservative *des coups de corne*, des sétons, etc.; elle n'avait reçu d'autre mission que celle de s'assurer si l'inoculation imaginée par M. Willems est ou non préservatrice de la pleuropneumonie épizootique. Elle était, au reste, depuis longtemps convaincue de l'inefficacité des sétons, ainsi que des trochisques, même de celui de sublimé corrosif, auxquels on avait souvent eu recours, et qui étaient complètement abandonnés longtemps avant l'annonce de l'invention de l'inoculation par M. Willems.

A peine M. Boëns est-il engagé dans l'examen de la question de l'inoculation envisagée au point de vue pratique, qu'il prouve de nouveau combien peu il connaît la pleuropneumonie épizootique. Il dit, en effet (p. 842 du *Bulletin*), qu'il a vu « abattre à Charleroi bon nombre de bœufs qui avaient été achetés dans les Flandres, et qui présentaient tantôt des abcès, tantôt d'autres lésions dans les poumons. » Or, M. Willems, interrompant, vous l'a dit avec raison; il ne se forme pas d'abcès dans les poumons des bêtes atteintes de la pleuropneumonie épizootique. Les animaux qui ont été abattus en présence de M. Boëns et chez lesquels il a constaté des abcès dans les poumons, n'étaient donc pas atteints de cette maladie, mais d'une affection tout autre, qu'il n'aurait point confondue avec celle-ci, s'il avait possédé les premières notions de la pathologie vétérinaire. J'ajouterai que le vieux boucher auquel il s'est adressé, en répondant à son observation par cette question : « des abcès et des duretés dans les poumons, qu'est-ce que cela prouve? » a montré qu'il possède, lui, ces notions permettant de distinguer la péripneumonie exsudative de la pneumonie proprement dite, compliquée ou non de foyers purulents ou d'indurations.

Cette démonstration donnée par M. Boëns lui-même, qu'il ne connaît pas la pleuropneumonie épizootique, pourrait me dispenser de continuer la réfutation du long discours qu'il vous a lu au sujet de cette maladie; mais je crois devoir pour l'édification de l'Académie, en poursuivre l'examen. Je ne releverai pourtant pas toutes les erreurs qu'il commet en ce qui concerne la Commission ou plutôt les deux Commissions que le Gouvernement a appelées successivement à déterminer la valeur de la découverte de M. Willems, et à la position que Verheyen y a occupée, ces erreurs étant sans portée pour la solution de la question; mais je dois protester de nouveau contre le revirement d'opinion qu'il attribue à la majorité de la dernière Commission. C'est que cette majorité, après avoir longtemps hésité à se prononcer, a enfin émis une opinion favorable, basée sur des faits par elle observés et parfaitement concordants avec ceux constatés par les Commissions des autres pays, composées toutes de savants bien connus, et dont la parfaite compétence n'a jamais été et ne pourra jamais être sérieusement contestée.

Les faits récents recueillis en Belgique et à l'étranger par la Commission belge ne lui paraissent pas justifier les conclusions de son septième et dernier rapport, et ceux plus récents encore dont j'ai entretenu l'Académie dans sa séance d'octobre dernier ne sont pas, suivant lui, plus concluants. Comment, ces faits si précis qui ont été constatés : en Belgique, par M. L. Crèveccœur, de Wavre, l'un des médecins vétérinaires du Gouvernement les plus instruits et les plus consciencieux; en France, par deux observateurs distingués, MM. Auzias-Turenne et Mathieu; comment! ces faits seraient sans valeur! Mais est-ce bien sérieusement que vous, dont la compétence est fort contestable, vous osez vous prononcer

de la sorte sur des observations aussi complètes et aussi concluantes que celles dont il s'agit. Le dédain avec lequel vous les avez accueillies, et que vous avez cherché à faire partager par l'Académie, m'oblige de les rappeler à l'attention de mes honorables collègues, animés tous, comme moi, du désir de pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur les conclusions que j'ai proposées à leur sanction. Mais je ne reproduirai cependant que quelques-uns des faits relatés par MM. Auzias-Turenne et Mathieu. Les voici :

« Le 9 avril 1861, M. H. Bouley et l'un de nous constatons l'existence non équivoque de la péripleumonie contagieuse sur une vache du sieur P..., nourrisseur à Boulogne (Seine). L'inoculation est conseillée et acceptée.

« Le 10, la vache visitée la veille est sacrifiée ; les poumons encore chauds sont mis à notre disposition, mais, au moment de pratiquer l'inoculation, le sieur P... ne consent plus à nous laisser opérer que six de ses vaches, c'est-à-dire, le tiers environ de l'effectif de son étable.

« Trois mois après, les animaux constituant les deux tiers non inoculés avaient succombé, et les six vaches opérées le 10 avril étaient en parfaite santé.

« Les vaches non inoculées ne furent pas ici les seules victimes. M. P... étant obligé, pour les nécessités de sa clientèle, de posséder dans sa vacherie un nombre toujours le même de laitières, les vides faits par la mort étaient immédiatement comblés par des vaches nouvelles. Celles-ci succombèrent à leur tour et la maladie ne cessa que sous l'influence de l'inoculation pratiquée, en acût, sur la totalité de l'étable.

« NOVEMBRE 1865. — M. B., nourrisseur, route de Versailles, à Auteuil, possède trente vaches. Depuis les derniers jours de septembre, il en a perdu dix-huit. L'affection, depuis son apparition, devient de plus en plus grave. En peu de jours, nous ne doutons pas que la mort mettrait un terme au mal, si les bêtes atteintes du fléau n'étaient livrées à la boucherie.

« Le 6 novembre 1865, l'inoculation est pratiquée par les procédés

ordinaires. M. Symph. Bouley veut bien nous prêter son bienveillant et précieux concours.

« Ici, une fois de plus, les résultats dépassèrent nos prévisions : la péripneumonie contagieuse s'arrêta immédiatement.

« En 1864, août et septembre, des vaches hollandaises importèrent de nouveau la péripneumonie dans l'étable de M. B., peuplée alors de quinze vaches inoculées le 6 novembre 1865, et d'un nombre égal de vaches nouvelles, plus ou moins fraîches de lait, appartenant aux races normande, flamande et hollandaise. L'enzootie sévit alors avec une grande intensité sur les dernières arrivées, qui succombèrent en partie, et respecta toutes les inoculées du 6 novembre 1865. L'inoculation mit encore un terme à cette seconde et très-meurtrière invasion de la péripneumonie (1)..... »

Voilà, Messieurs, quelques-uns des faits que je vous avais déjà communiqués d'après le mémoire de MM. Auzias-Turenne et Mathieu.

Je vous le demande, maintenant, en présence de ces faits si clairs, si concluants, peut-on, de bonne foi, hésiter à se prononcer en faveur de l'inoculation ? Ce serait vous faire injure que de le supposer, surtout que ce ne sont pas les seuls qui soient parvenus à votre connaissance, mais qu'ils viennent s'ajouter au très-grand nombre de faits semblables, qui avaient déjà servi à étayer les conclusions favorables émises partout sur la découverte de notre honorable correspondant de Hasselt.

Mais, M. Boëns se montre d'une habileté extraordinaire dans son argumentation. Pour soutenir ses assertions, il ne recule pas même devant des inexactitudes, telles que celle-ci que je crois devoir relever : Après avoir parlé de ce qu'il appelle *les instants de triomphe et les heures de défaillance de*

(1) *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, tome VIII, deuxième série, p. 750-752 et *Recueil de médecine vétérinaire*, cahier de septembre 1865.

*l'inoculation*, il déclare qu'en 1861 encore, les seuls savants qui la défendent aujourd'hui dans cette assemblée lui tournaient alors le dos, et disaient : « Cette doctrine est défectueuse, ses bienfaits sont éphémères. » Puis il ajoute : « Il y a trois ans, voilà ce que l'Académie pensait d'une manière à peu près unanime, et on voudrait aujourd'hui qu'elle se déjugât, etc. » Autant de mots, autant d'erreurs : l'Académie ne s'est point occupée en 1861 de l'inoculation prophylactique de la pleuropneumonie, et la Commission officielle n'a nulle part exprimé les paroles que notre contradicteur lui attribue, et qu'il s'est cependant permis de guillemeter. Jugez d'après cela, Messieurs, de l'esprit qui a présidé à l'appréciation que M. Boëns a faite du septième rapport de cette Commission. Je ne le suivrai pas dans les longs détails qu'il vous a lus à ce sujet. Ce serait chose inutile et fastidieuse.

Il rappelle d'abord que les expériences de la Commission consistèrent à mettre, autant que possible, un même nombre d'animaux inoculés et non-inoculés en contact dans des étables infectées par la pleuropneumonie, et à tenir compte des résultats qui se produisirent.

Nous pensions, en effet, et nous croyons encore, Messieurs, que c'était le seul mode d'expérimentation susceptible de fournir les éléments de la solution du problème qui nous était posé; mais tel n'est pas l'avis de notre contradicteur. « Ainsi conçues et exécutées, à quoi pouvaient aboutir, dit-il, ces laborieuses recherches? A vous apprendre, ajoute-t-il, ce que vous saviez déjà, ce que nous admettons plus ou moins aujourd'hui presque tous, et ce que, pour ma part, j'avais déjà proclamé il y a dix ans, à savoir que l'inoculation peut procurer aux bestiaux une certaine immunité contre les atteintes de la pleuropneumonie exsudative, immunité plus

ou moins générale, plus ou moins durable, selon les circonstances, etc. »

Mais il ajoute que là n'est pas la vraie question ; que mes collègues et moi le savions ; que nous n'aurions pas dû l'oublier ; et pour preuve de cela, il rapporte des paroles que j'ai prononcées en 1855, pour motiver mon abstention. C'est que, Messieurs, je voulais alors, comme toujours, avant de me prononcer, des faits assez nombreux, bien circonstanciés et irrécusables. Or, ces faits se sont produits depuis, en grand nombre. Il ne nous était donc plus permis de douter de l'efficacité du prophylactique. Auparavant je pouvais me demander si l'action préservative attribuée à l'inoculation ne résultait pas d'une dérivation capable seulement de retarder l'invasion de la maladie. Et si MM. Boëns et Maris ont émis alors cette même hypothèse, savoir : que cette opération n'a d'autre action que celle d'un révulsif quelconque, et que, fermant les yeux sur les faits qui, neuf ans plus tard, m'ont déterminé à proclamer l'efficacité de la méthode du docteur Willems, ils croient devoir rester immuables dans leur erreur, c'est leur affaire ; je ne pense pas que l'Académie sera disposée à les imiter dans cette espèce d'obstination.

C'est certainement à tort que ces deux contradicteurs soutiennent que l'inoculation n'a ni plus d'importance, ni plus de durée préservative que les révulsifs, car ils ne peuvent invoquer à l'appui de cette idée aucune expérience ; toutes celles qui ont été faites à différentes époques ayant démontré, au contraire, que ces moyens sont sans influence sur la marche de la pleuropneumonie dans les foyers épizootiques, tels que celui des communes de l'arrondissement de Gand, et particulièrement de celle d'Oostaeker, où nous avons institué nos dernières expériences. Oui, interrogez les vétérinaires et

les cultivateurs de ces localités : ils vous répondront unanimement qu'ils n'ont jamais obtenu un résultat avantageux des révulsifs employés à titre de préservatifs de la péripneumonie. Mais « les partisans et les adversaires de l'inoculation eux-mêmes ont souvent répété, dit M. Boëns, avec trop de complaisance que cette opération est généralement inoffensive quand elle est convenablement pratiquée. C'est, suivant lui, ce qui ne peut être admis. Sans doute, ajoute-t-il, elle est inoffensive quand elle ne provoque aucun effet ou quand la sérosité inoculée est *si peu septique*, qu'elle ne produit qu'une pustulation insignifiante. Elle est alors inoffensive et même nulle aussi bien dans ses effets morbides que dans ses résultats prophylactiques. C'est une piqûre bénigne, un coup d'épingle, rien de plus. Mais lorsque l'inoculation est suivie de ses phénomènes locaux et généraux ordinaires, comptez ses victimes, etc., et vous verrez que cette prétendue innocuité n'existe que dans les statistiques mal faites. »

On voit, d'après cette citation, que M. Boëns refuse d'admettre comme prophylactique l'inoculation de l'*exsudat non encore décomposé*, parcequ'il ne produit qu'un faible engorgement ; mais à défaut d'expériences qui lui soient propres, qu'il veuille donc se donner la peine de prendre connaissance de celles qui ont été instituées dans divers pays, et il se convaincra que son imagination, quoi qu'excitée par *la passion de la vérité*, l'a complètement égaré ; il verra que, lorsqu'on insère le liquide virulent non encore frappé de décomposition, l'opération est constamment inoffensive et fructueuse, les bêtes, chez lesquelles il se développe consécutivement une légère tuméfaction, une espèce de bouton indiquant, avec la fièvre qui précède son apparition, que le virus a produit son effet sur l'organisme tout entier ; il verra, dis-je, que géné-

ralement ces bêtes ne sont plus susceptibles de subir la contagion de la pleuropneumonie, même dans les foyers d'infection les plus marqués. C'est ce qui se trouve consigné dans les rapports hollandais, prussiens, italiens et français, comme dans celui de la Commission belge.

Mais M. Boëns ne considère comme préservatrice que l'inoculation de la matière pulmonaire devenue septique par la putréfaction, et, comme ses effets sont, dit-il, en raison de sa putrescence, il en résulte qu'elle est souvent suivie d'accidents graves et même de la mort. A cet égard, nous sommes d'accord : nous proscrivons aussi cette désastreuse opération, à laquelle nous dénions, nous, toute action prophylactique, et les rares accidents ou sinistres que nous avons eus dans nos expériences de l'arrondissement de Gand, démontrent combien nous avons eu soin d'éviter l'emploi du liquide dans ces conditions.

En effet, si nous avons eu quelques accidents à déplorer, c'est que l'on ne nous a pas toujours fourni une matière exempte d'altération, ainsi que nous en avons quelquefois été avertis par la mauvaise odeur qu'elle répandait au moment où nous nous disposions à en faire usage.

La plupart de nos inoculations ont donc été faites avec un liquide virulent dépourvu de toute septicité, et les animaux qui en ont été l'objet ont généralement résisté au *contagium* péripneumonique, même dans les foyers épizootiques les mieux caractérisés. M. Boëns doit en être convaincu ; mais il lui a paru convenable de travestir le rapport de la Commission, d'en faire une interprétation à sa façon, afin de se donner l'occasion de le combattre avec quelque apparence de fondement.

C'est parce que nous connaissions les graves dangers de

l'inoculation de la matière septique dont il s'agit que nous nous sommes attachés à l'éviter autant que possible, en nous abstenant, comme à Hasselt et ailleurs, de pratiquer cette opération à l'époque des grandes chaleurs qui déterminent une prompte décomposition de la matière.

Selon notre contradicteur, les expériences de la Commission, et spécialement celles faites à Oostacker, démontrent, en outre, que l'inoculation est d'autant plus désastreuse, qu'elle est pratiquée à une époque plus rapprochée de celle du règne de l'épizootie. Mais il n'en est rien : cette maladie est, du reste, permanente, par conséquent enzootique à Oostacker.

M. Boëns insinue ensuite que la gravité des conséquences désastreuses de l'inoculation a déterminé la Commission à refuser de continuer ses expériences à Winkel, à Seeveneeken et dans plusieurs fermes des communes de Desteldonck et de Loochristy, son budget lui ayant paru, dit-il, ne pouvoir suffire pour le paiement des sinistres qu'elle redoutait. Mais où donc a-t-il vu cela ? Ce n'est à coup sûr pas dans le rapport. Au reste, la Commission n'avait pas de budget.

Quant à l'innocuité dans toutes les saisons des prétendus autres moyens de prophylaxie : le séton, les trochisques, etc., auxquels notre correspondant de Charleroi fait allusion, elle n'existe pas toujours à l'époque des grandes chaleurs, durant laquelle l'application d'un simple séton, chez le bœuf comme chez le cheval, est quelquefois suivie d'engorgements graves et même mortels. D'ailleurs, le séton et autres exutoires analogues, que l'on avait abandonnés parcequ'on n'en avait obtenu aucun résultat avantageux, comme moyen préventif de la péripneumonie exsudative, et que, malgré cela, M. Boëns préconise de nouveau, constituent des révulsifs

utiles seulement contre la maladie déclarée, en donnant lieu à l'élimination des principes qui l'entretiennent et l'aggravent : ils n'ont aucune vertu prophylactique.

La Commission, qui, comme je l'ai déjà dit, n'avait qu'à s'assurer si l'inoculation est ou non préservative, ne pouvait s'arrêter à l'examen comparatif de ce moyen avec les sélons, etc., partout abandonnés depuis longtemps comme inefficaces. Les seules expériences à faire pour la solution du problème posé à la Commission, ce sont celles qu'elle a instituées : mettre en cohabitation dans la même étable un même nombre d'animaux inoculés et non inoculés, dans une localité où règne habituellement, sinon constamment, l'épizootie, et enregistrer les cas de maladie survenant chez ces animaux. Or, ces expériences seront acceptées par tous les hommes compétents avec les conclusions qui en découlent.

Se basant sur la longue durée, dans certains cas, de la maladie artificielle qui est la conséquence de l'inoculation, notre contradicteur dit qu'il n'est pas surprenant « que des bêtes qui ont été malades pendant plusieurs semaines, et qui ont présenté des engorgements quelquefois énormes, des supurations plus ou moins longues, acquièrent, lorsque leur santé est rétablie, une aptitude moins grande qu'auparavant à contracter des maladies contagieuses, leur économie étant, ajoute-t-il, modifiée, leur *sang dépuré et RAFRAICHI (sic)*. » Mais qu'est-ce donc qu'un sang rafraichi ?...

Je pensais et je crois encore, contrairement à l'avis de notre honorable correspondant de Charleroi, que les animaux affaiblis par une affection quelconque, loin d'être à l'abri des maladies contagieuses, y sont plutôt prédisposés, comme cela se remarque, notamment pour la morve, dans les régiments de cavalerie.

Si l'étrange assertion de M. Boëns pouvait être fondée, il serait facile de se prémunir contre toute épidémie que l'on voit apparaître : il suffirait de s'exposer à une maladie épuisante quelconque ou de se spolier l'économie au moyen des purgatifs et des vomitifs assez souvent répétés, pour obtenir un complet *rafraîchissement du sang* ! Je doute fort que cette doctrine ait quelque chance d'être jamais adoptée par aucune Faculté médicale. Quoiqu'il en soit, le principe de physiologie pathologique formulé par Verheyen, et sur lequel M. Boëns établit sa théorie, n'est nullement admissible. Si, en effet, comme l'a exprimé ce regretté collègue, « toute maladie générale ou généralisée, qui a duré pendant un certain temps et qui a été suivie du retour à la santé, prémunissait généralement ceux qu'elle a frappés contre la plupart des maladies épidémiques ou épizootiques, » les personnes qui ont été atteintes de la fièvre typhoïde ou de toute autre affection générale ou généralisée, seraient incapables à contracter la variole, le choléra, ainsi que toute autre maladie épidémique, et réciproquement. Or, on sait que les choses se passent autrement. Il suffit donc de rappeler l'axiôme de Verheyen pour le réfuter. Et c'est ce que ce savant vétérinaire avait perdu de vue, car il savait parfaitement que, dans les régiments dont le service vétérinaire était placé sous sa surveillance, ce sont précisément les chevaux qui ont souffert de la maladie générale désignée communément sous le nom d'*influenza*, ou de toute maladie locale de longue durée et par suite généralisée, qui paient le plus large tribut à la morve et au farcin.

Mais si M. Boëns adopte, pour le besoin de sa cause, ce principe mal fondé, il s'élève par contre, avec énergie, contre celui, bien justifié pourtant, de la longue incubation de la pleuropneumonie exsudative, incubation que M. Willems

avait fixée à quinze jours seulement, mais dont la Commission a évalué à un mois la durée moyenne. « Cette concession accordée à M. Willems, dit-il, ne fait pas seulement commettre à la Commission ministérielle une erreur de chiffres, elle consacre, ajoute-t-il, une véritable hérésie statistique. »

« Cette hypothèse, continue-t-il, imaginée pour les besoins de la cause fut adoptée sans examen par la Commission officielle. »

Or, ce n'est pas une hypothèse, mais un fait avéré, reconnu depuis longtemps par les vétérinaires les plus instruits de tous les pays comme par nous, et c'est ce que vient de proclamer de nouveau, à la face de l'univers, un corps scientifique des plus imposants, le Congrès international vétérinaire de Vienne, tenu au mois d'août dernier, et où siégeaient les sommités vétérinaires de l'Allemagne et de la plupart des autres pays de l'Europe.

Vous savez, Messieurs, que la pleuropneumonie exsudative est partout classée parmi les vices et maladies rédhibitoires, et que le délai de la garantie accordée dans les ventes et échanges d'animaux de l'espèce bovine, n'est généralement, pour ce cas, que de 20 à 25 jours. Or, le Congrès international de Vienne, considérant la durée toujours très-longue de l'incubation de cette maladie, à émis, à l'unanimité, le vœu que ce délai soit, à l'imitation de ce qui est établi dans la Hesse électorale, élevé à 42 jours dans tous les pays. On voit donc que ce n'est pas, comme M. Boëns se permet de l'insinuer, par complaisance pour M. Willems, mais pour se conformer aux faits et sauvegarder la vérité, que la Commission a défalqué les bêtes devenues malades pendant les trente jours après celui de l'inoculation, et que, pour être complètement équitable dans sa statistique, elle aurait dû

aller au delà ; de sorte que les résultats de ses expériences eussent encore été plus favorables à la découverte de notre honorable collègue de Hasselt.

Si donc on pouvait l'accuser, avec M. Boëns, d'avoir fait, en cette occurrence, une concession, ce ne serait pas à l'invention de M. Willems, mais à ses détracteurs quand même.

Que signifient après cela les calculs évidemment erronés que notre contradicteur est venu substituer à ceux de la Commission? Rien, absolument rien. Je ne m'y arrêterai donc guère. Je croirais, en cela, faire un hors d'œuvre et abuser de votre bienveillante attention. Au surplus, j'ai cru devoir abandonner au rapporteur de la Commission, l'honorable M. Crocq, cette tâche dont il s'est acquitté, à la dernière séance, infiniment mieux que je ne pourrais le faire, dans son brillant discours que l'honorable M. Vleminecx a dit, avec raison, irréfutable.

Nous devons cependant relever les passages les plus saillants du travail de M. Boëns, qui se rapportent à l'appréciation des expériences de la Commission officielle.

Il s'attache d'abord à démontrer que celles de Desteldonck sont sans valeur. Sans vouloir admettre comme entièrement fondée sa critique, je veux bien reconnaître que, prises isolément, elles ne sont pas entièrement concluantes. Elles furent d'ailleurs trop peu nombreuses et nous ne tinmes pas à les multiplier davantage dans cette commune, parce que l'épizootie n'y était pas générale. Il en fut de même à Loochristy, ainsi qu'à Winkel et à Seeveneeken, où les cultivateurs refusèrent, dès le début, de les laisser continuer, malgré les pertes considérables que la pleuropneumonie leur occasionnait.

Mais, il en fut autrement à Destelbergen, où l'inoculation fut généralement efficace, comme à Gendbrugge et surtout à Oostacker, commune dans laquelle la maladie est enzootique, et n'a en grande partie cessé ses ravages que par suite du système Willems, qui, vu ses bons effets, finit par être appliqué, conformément au désir des cultivateurs, à un bon nombre de bêtes restées jusque-là non inoculées et parmi lesquelles l'épizootie continuait à faire des victimes, tandis que les inoculées échappaient à ses atteintes. Et nous hésitâmes d'autant moins à souscrire à cette infraction à notre convention-programme, que nous devons bientôt clôturer nos expériences.

La grande commune d'Oostacker constituant un véritable foyer de contagion, nous l'avons choisie pour le siège principal, le centre de nos opérations.

Les nombreuses expériences que nous y avons instituées sont surtout celles auxquelles nous avons accordé une grande importance ; et, en effet, sainement interprétées, elles sont décisives en faveur du système Willems. Tel n'est pas pourtant l'avis de M. Boëns, qui, après avoir contesté l'efficacité de celles de Desteldonck, cherche à démontrer que celles d'Oostacker n'ont pas été *beaucoup plus favorables* au système prophylactique.

Il rappelle d'abord que la Commission a accusé, dans cette localité :

« 281 bêtes inoculées avec succès, dont 18 sont tombées malades ; j'ajoute (ce qu'il n'aurait pas dû négliger) : 15 pendant le premier mois après l'inoculation, et 5 après le premier mois ;

« 15 bêtes inoculées sans succès, dont 9 contractèrent la

maladie (7 pendant le premier mois et 2 après le premier mois, à partir du jour de l'inoculation);

« 195 bêtes non inoculées, dont 43 devinrent malades;

« 4 bêtes qui succombèrent aux suites de l'opération. »

Mais à ces relevés, M. Boëns fait des rectifications et des additions tout à fait forcées et partant inadmissibles. « Ainsi suivant lui, une centaine de sujets inoculés doivent être éliminés du total, parce que les uns furent inoculés après la disparition de l'épizootie, et que les autres, après l'inoculation, restèrent seuls dans les étables sans sujets non inoculés. » Je ferai d'abord remarquer que ces derniers furent très-rares et constituèrent une exception, dont on ne peut pas, en bonne logique, se servir pour infirmer la règle. Quant aux bêtes qui n'auraient été opérées qu'après la disparition de l'épizootie, elles n'existent point, puisque celle-ci n'a cessé de régner qu'après que l'on se fut décidé à inoculer presque tous les animaux; c'est-à-dire, vers le terme de l'expérimentation. Ce qui prouve d'ailleurs que l'influence épidémique a même persisté alors dans cette commune, c'est que, plus tard, des bêtes, qu'on y a introduites sans les inoculer, ont encore été atteintes de la pleuropneumonie, dont les inoculées n'ont cessé d'être respectées.

D'un autre côté, aux quatre victimes renseignées par la Commission, il faut ajouter, suivant notre contradicteur, 20 autres bêtes qui ont été plus ou moins gravement malades ou mutilées. Mais ce n'est pas dans notre rapport que M. Boëns a constaté cela. Il a évidemment exagéré les accidents qui y sont consignés, et dont les animaux n'ont généralement que peut ou point souffert. C'est à peine si, outre les quatre cas de mort, on peut citer trois ou quatre cas

d'accidents qui aient été préjudiciables aux cultivateurs chez lesquels ils se sont produits.

M. Boëns demande ensuite à quel compte il faut porter les sujets inoculés sans succès qui sont devenus pneumoniques? Ils doivent sans doute être considérés comme non inoculés : ce sont des animaux qui, n'ayant pas éprouvé les effets du virus inoculé, sont tout à fait dans le même cas.

Il en est de même, à cet égard, que de la vaccination humaine : lorsqu'elle n'a pas été suivie de ses effets ordinaires, vous ne la considérez sans doute pas comme préservatrice. De là, le précepte très-recommandé, surtout par notre honorable président, et accepté par tous les médecins, je pense, de revoir les personnes que l'on a vaccinées ou revaccinées, afin de s'assurer si l'opération a été fructueuse. Or, quand cette précaution a été négligée, et que la variole atteint des personnes vaccinées depuis peu de temps, n'en concluez-vous pas que l'opération n'avait pas produit ses effets? Ne la considérez-vous pas comme une inoculation sans succès? C'est de toute évidence.

Nous devons donc aussi considérer comme bêtes non inoculées celles chez lesquelles l'opération n'a pas donné lieu à la plus petite tumeur, ni à la moindre exsudation. Ces cas ont été rares à Oostacker, où la réceptivité du virus a été beaucoup plus marquée que dans les autres communes; d'où l'on pourrait conclure qu'elle est en raison directe de la prédisposition des animaux à l'épizootie. Sur 294 inoculations pratiquées à Oostacker, il n'y en a eu, effectivement, que 13 qui n'ont été suivies d'aucun effet, et qu'il faut nécessairement additionner avec les 195 bêtes non inoculées, ce qui porte à 208 le nombre de celles-ci.

« Quant à l'hypothèse de l'incubation, dit M. Boëns, elle

ne saurait rendre compte de l'énorme proportion des cas de pneumonie, 70 pour 100, qui se déclarèrent immédiatement, c'est-à-dire peu de jours après les inoculations dites sans succès. » Ces cas doivent, suivant lui, être portés au passif de la méthode, comme des cas où l'inoculation aurait produit la maladie (!).

On ne se serait sans doute pas attendu à un semblable raisonnement, dont il résulte, d'une part, la révocation de toute période d'incubation de la pleuropneumonie, et d'autre part, l'hypothèse que l'inoculation produirait cette maladie avec ses lésions pulmonaires caractéristiques et semblables à celles de la maladie naturelle! Mais, c'est ce que contredisent les faits observés dans tous les pays, et sur lesquels le Congrès de Vienne s'est basé pour fixer à quarante-deux jours la durée ordinaire de cette période d'incubation de l'affection épizootique dont il s'agit, et même sans aucune apparence de prodromes pouvant faire supposer que les animaux portent déjà le germe de cette maladie, dont ils sont pourtant destinés à devenir plus ou moins tôt les victimes. C'est que, chez les animaux de l'espèce bovine, les altérations doivent déjà être considérables, avant qu'elles ne donnent lieu à une réaction organique sensible, à des troubles fonctionnels apercevables. Et il en est de même, à cet égard, pour toutes les maladies dont ils sont susceptibles d'être atteints.

Je ne suivrai pas davantage M. Boëns dans ses longues pégrinations. Il serait oiseux de réfuter toutes ses assertions. Cependant, je ne puis me dispenser de revenir avec lui sur quelques-unes, qu'il reproduit plusieurs fois dans son discours, parcequ'il leur accorde sans doute une grande importance.

Après avoir admis puis contesté la vertu prophylactique

de l'inoculation, cet honorable correspondant insiste de nouveau (p. 873 du B.) sur la plus grande efficacité des sétons et autres moyens analogues qu'il lui plait de décorer du titre de prophylactiques, malgré qu'on y ait renoncé depuis longtemps, après avoir reconnu leur insuffisance, leur constante inefficacité dans les foyers épizootiques. Il les préférerait néanmoins, parcequ'ils « ont sur l'inoculation, dit-il, l'incontestable avantage de ne jamais tuer, ni mutiler, ni déprécier les sujets auxquels on les applique. » Cependant ces moyens de révulsion ne sont pas toujours, je l'ai déjà dit, inoffensifs, et ils offrent, en outre l'inconvénient d'affaiblir parfois les animaux au point que, par suite, ils deviennent plus aptes à subir l'influence épizootique.

Mais notre contradicteur insiste sur la prétendue action prophylactique des sétons ou trochisques, « avec d'autant plus de satisfaction, dit-il, que mes idées ont reçu depuis lors l'approbation de plusieurs savantes autorités. »

Nous avons déjà demandé à M. Boëns quelles sont ces *savantes autorités*, auxquelles il fait de nouveau allusion dans ce passage de son discours. Pourquoi donc ne les cite-t-il pas?..... C'est parce qu'elles n'existent pas. On sait, en effet, que, contrairement à cette supposition, la plupart des praticiens expérimentateurs de tous les pays se sont prononcés en faveur du système Willems, et qu'ils n'ont pas songé à l'assimiler aux sétons et autres révulsifs. C'est que tous ces hommes pratiques se sont convaincus, par leurs expériences et leurs observations, qu'il n'y a aucune similitude entre l'inoculation bien réussie, qui ne détermine généralement aucune altération de quelque importance, et ces révulsifs, non plus que la saignée et les purgatifs qui sont seulement utiles dans le traitement des animaux déjà atteints par l'épizootie.

Ennemi de toute inoculation quelconque, semble-t-il, M. Boëns dit que « la véritable sauvegarde contre les épizooties et les épidémies réside spécialement dans l'observation stricte et minutieuse des lois de la nature et des règles de l'hygiène, » que « tous les agents modificateurs qui ont été préconisés comme préservatifs de ces grands fléaux, ne doivent guère être appliqués qu'aux sujets qui se trouvent placés dans des conditions insalubres, ou dont la constitution est plus ou moins altérée et compromise. » D'après cela, la vaccination devrait donc être généralement abandonnée : on ne devrait plus la mettre en pratique que dans les localités insalubres et sur les sujets altérés ! Si notre honorable correspondant persiste dans cette voie, vous devez vous attendre, Messieurs, à ce que, à l'occasion de la discussion ouverte sur les vaccinations et revaccinations, il reproduise la singulière hypothèse du docteur Verdé-Delisle.

« Quoi ! s'écrie M. Boëns, on tiendra les animaux immobiles, inactifs souvent des mois entiers, et l'on voudrait que de semblables produits fussent à même de résister aux fléaux épizootiques ! » Personne ne prétend cela ; tout le monde est convaincu que les animaux dans ces conditions sont prédisposés à toutes sortes de maladies. « C'est, au contraire, ajoute-t-il et disons-nous avec lui, sur ces produits que les principes contagieux se jettent d'abord et de préférence. Et, « ces idées, continue-t-il, que les Anglais eux-mêmes commencent à comprendre, malgré l'aveuglement avec lequel ils se sont attachés depuis longtemps à *créer des races d'animaux absurdes, impossibles*, ne sont pas seulement applicables à la pleuropneumonie, mais à toutes les épizooties, à toutes les épidémies. »

Si cette dernière observation était fondée, notre Gouver-

nement, comme celui de plusieurs pays voisins, commettrait la plus grave faute qui se puisse imaginer, en important chaque année et à grands frais un bon nombre de sujets d'une de ces races bovines d'Angleterre, qualifiées d'*absurdes*, d'*impossibles* par notre contradicteur. Mais ces animaux, aussi remarquables par leurs belles formes, que par une grande propension à l'engraissement, ne sont pourtant pas plus souvent visités par le fléau épizootique dont il s'agit. Non, c'est le contraire qui a lieu : la pleuropneumonie exsudative décimait depuis longtemps le bétail en Belgique; comme en Hollande, qu'elle était encore presque inconnue en Angleterre ; et si, depuis qu'elle y a été introduite par des bêtes hollandaises, elle y sévit habituellement, elle y est moins désastreuse, je pense, que chez nous et dans les Pays-Bas.

Maintenant, voici, conformément à ces idées erronées de M. Boëns, les conseils que ce médecin s'est empressé de donner par écrit à quelques éleveurs de ses connaissances, à l'époque de l'apparition d'une autre épizootie, la peste bovine : « Préparez vos bestiaux à résister à l'épizootie. Ils viennent de traverser une saison exceptionnellement sèche et chaude ; leur sang si plastique de sa nature et surtout dans les conditions d'engraissement où vous les tenez, l'est devenu au point que dans quelques saignées que j'ai vu faire par un habile vétérinaire de mes amis, M. De Thibault, il se coagulait presque au sortir de la veine. Eh bien, il faut *dé fibriner* ce sang, il faut le *rafraichir*, *sans affaiblir l'économie, etc.* Pour cela, ajoute-t-il, je ne connais rien de mieux que les boissons nitrées avec ou sans addition d'une légère infusion aromatique de feuilles de menthe, par exemple, et les bains de vapeur. »

Voilà, Messieurs, des idées qui, si elles sont nouvelles, ne

sont pas moins absurdes. Je me garderai bien de les réfuter : il suffit de les avoir rappelées pour les faire apprécier dans tout ce qu'elles ont d'anti-scientifique. Je suis bien sûr, Messieurs, que vous ne serez pas disposés à reproduire à vos connaissances de la campagne le conseil de *défibriener et rafraîchir* le sang des animaux, et cela au moyen d'un sel alcalin, d'une infusion aromatique et des bains de vapeur, afin de les prémunir contre le contagium du typhus épizootique, contagium qui, bien certainement, ne respecte pas plus, mais bien au contraire, les bêtes dont le sang est pauvre en fibrine, que celles où cette matière organique se trouve en excès.

Cependant, c'est là, suivant M. Boëns, le mode de prophylaxie (p. 876 du *Bulletin*) qu'il faudrait introduire dans l'élevage du bétail à la place de l'inoculation et même du séton et des trochisques, qu'il semble vouloir répudier, après les avoir élevés au-dessus de tout, quant à l'efficacité et à l'innocuité. C'est que c'était, pense-t-il l'avis des regrettables Lombard et Verheyen, et que c'est encore, ajoute-t-il, celui « d'un grand nombre de nos savants contemporains de la Belgique et de l'étranger. » Mais quels sont ces nombreux savants qui professent les idées prérappelées du médecin de Charleroi ! C'est dommage qu'il ait oublié de les citer nominativement. Est-ce que, peut-être, ils n'existeraient que dans son imagination excitée par la *passion de la science et de la vérité*?... M. Boëns dit seulement que, depuis deux mois, les journaux anglais répètent à l'envi, à propos du typhus contagieux, un article qu'il rapporte ensuite textuellement, et où je remarque que les Anglais se glorifient d'avoir opéré des merveilles en créant les variétés d'animaux les plus appropriées à l'usage de l'homme, mais en donnant un développement arti-

ficiel et prématuré à une obésité hâtive, qui détruit toutes les idées de la beauté naturelle de l'animal, et cela *par une alimentation spéciale, par un régime tout à fait artificiel.*

Or, le *savant auteur contemporain* qui a écrit ces lignes, ne me paraît pas être plus que M. Boëns au courant des créations nouvelles qu'il condamne après les avoir admirées, parce que les animaux de ces races artificielles, *absurdes et impossibles*, comme dit notre collègue, seraient « moins disposés à résister aux influences délétères et à échapper aux affections typhoïdes, que les animaux traités plus naturellement et par cela même plus robustes. »

On sait, en effet, que ce n'est point par un régime artificiel, consistant — comme l'auteur de l'article en question l'insinue — à *bourrer les animaux de nourriture et à les tenir enfermés sous une haute température, privés de tout exercice, etc.*, que les Anglais sont parvenus à créer leurs remarquables races ou variétés de chevaux, de porcs, de chiens, de moutons et de bœufs, mais bien en les mettant dans les meilleures conditions hygiéniques possibles, quant à la nourriture, aux logements, à l'exercice, etc., en les entourant, en un mot, des soins les plus éclairés, et principalement par la sélection ou le choix des reproducteurs les plus robustes et les mieux conformés, afin d'obtenir insensiblement par ce dernier moyen, ainsi que par des croisements judicieux, les différents caractères, les formes et les aptitudes qu'ils ont en vue. Et, bien certainement, ces animaux perfectionnés, si gracieux, si élégants dans leurs allures, si énergiques, loin d'être prédisposés aux maladies, y résistent généralement mieux que ceux des races abâtardies, par suite de l'accouplement d'individus plus ou moins defectueux, et moins bien soignés à l'époque du développement ou de la procréation.

« Ce langage des journaux anglais, dont nous venons de faire l'appréciation, est, dit M. Boëns, celui « que nous tenions il y a dix ans. » Or, ce langage était et est resté contraire aux faits. Il n'est donc pas possible que, comme notre honorable collègue le prétend, le Gouvernement et les élèves s'arrêtent à ces idées absurdes, qui pourraient les engager dans une voie pernicieuse.

Il résulte évidemment, Messieurs, de l'examen que je viens de faire du discours de M. Boëns, que ce médecin ne connaît que très-imparfaitement la pleuropneumonie exsudative, et que les longs détails dans lesquels il est entré, relativement à l'inoculation préventive de cette maladie épizootique, n'ont abouti qu'à jeter de la confusion dans la discussion et à donner quelque satisfaction aux rares adversaires quand même de l'importante découverte de M. Willems.

Je persiste donc, Messieurs, dans les conclusions que je vous ai proposées, et j'ai le ferme espoir que vous les sanctionnerez.

